

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 novembre 2014

**Rapporteur :
Madame Caroline AMIOT**

N° 2 DAG 14.8

Ordre de passage : n°34

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 19/11/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/11/2014 (accusé de réception du 19/11/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Attribution des subventions aux organisations syndicales pour l'année 2014 (DAG)

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à verser aux organismes syndicaux les subventions pour l'année 2014 qui s'élèvent à un montant total de 7 353 euros et de prendre acte du rapport détaillant l'utilisation des subventions versées en 2013.

Les syndicats, répertoriés dans le tableau ci-dessous, ont formulé une demande de subvention au titre de leur frais de fonctionnement pour l'année 2014

Organisations syndicales	subvention attribuée en 2013	Montant de la subvention 2014 sollicité par le syndicat	Proposition de subvention 2014 (+2%)
Syndicat Union Locale C.F.D.T.	2 486 euros	4 800 euros	2 536 euros
Syndicat Union Locale C.G.T.	2 476 euros	5 000 euros	2 526 euros
Syndicat Union Locale CFE.CGC	588 euros	700 euros	600 euros
Syndicat Union Locale FO	1 162 euros	1 200 euros	1 185 euros
Syndicat Union Locale Solidaires		1 000 euros	506 euros
		TOTAL	7 353 euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser monsieur le maire à verser aux organismes syndicaux les subventions indiquées ci-dessus, sur la ligne budgétaire 6574-111-025 ;

2 - de prendre acte du rapport détaillant l'utilisation des subventions versées en 2013, conformément à l'article L2251-3-1 du code général des collectivités.

Un rapport annexe synthétise l'utilisation des subventions au titre de l'année 2013.

Le maire,

Ludovic JOLIVET